Nations Unies A/HRC/17/NGO/2

Assemblée générale

Distr. générale
19 mai 2011

Français seulement

Conseil des droits de l'homme
Dix-septième session
Point 9 de l'ordre du jour
Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée – suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Exposé écrit* présenté conjointement par la Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO), la Synergie Développement et Partenariat International (SYDEPI - SYFODIP), organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[4 mai 2011]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Merci de recycler

Stop aux tueries à la xénophobie et au racisme à l'égard des travailleurs migrants noirs et réfugiés en Libye**

La RADDHO reste préoccupée par le sort de centaines de milliers de noirs africains pris en otage dans la razzia entre l'armée Libyenne et les insurgés. Ils sont accusés d'être des mercenaires à tort ou à raison par les deux parties en conflit. Depuis le début de la crise, le racisme anti-noir a pris une dimension extraordinaire, selon les témoignages de plusieurs personnes, des milliers de noirs africains originaires du (Mali, Nigéria, Tchad, Sénégal, Cameroun, Guinée et Ghana) vivent cachés dans la peur. A ce jour nous assistons à plusieurs cas de tortures, des exécutions sommaires et disparitions forcées en Libye.

La signature de l'accord cadre de coopération bilatérale entre l'Italie, Malte et la Libye en 2005, a donné carte blanche au colonel Kadhafi d'ouvrir des centres de détention et de torture des migrants clandestins et sous les regards de l'Europe.

Bien avant l'insurrection armée en Libye, les émeutes xénophobes anti-noirs avaient causés entre 2000-2005, la mort de plus de 1700 personnes. De nombreux clandestins sans papiers appréhendés par les forces de l'ordre ont été jetés dans le désert sans eau ni nourriture et en violation de la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés à laquelle la Libye n'est pas partie.

Dans le cadre de l'application de l'accord FRONTEX avec l'Union Européenne, la Libye a expulsé près de 60 000 ressortissants d'Afrique noire en 2007.

Compte tenu de la fragilité des immigrés africains qui ne disposent pas de moyens de financer leur départ de Libye, la RADDHO demande aux Etats Africains concernés et à l'Union Africaine d'engager le dialogue avec les parties en conflits afin de permettre l'évacuation de l'ensemble de leurs concitoyens.

Aux Nations Unies, à OCHA, au CICR, au PAM, à L'OIM et au HCR de mieux coordonner leur opération d'assistance aux migrants et réfugiés pour éviter une catastrophe humanitaire à grande échelle.

Aux Etats membres de la coalition internationale sur la Libye et de l'Union Européenne d'assumer leur responsabilité vis-à-vis des réfugiés et les migrants en matière de protection sur les base du respect des principes internationaux humanitaires.

** Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE), Interfaith International, Comité pour les Droits de l'homme et la Démocratie au Rwanda, Guinée Développement (GUIDE), Coordination Africaine 2XNON, des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.